



RAPPORT

DU CONSEIL MUNICIPAL

AU

CONSEIL GENERAL

Postulat « Une analyse du Théâtre Les Halles pour aller de l'avant »

Novembre 2022, accepté en plénum du 14 décembre 2022

Mars 2023

1 TEXTE DU POSTULAT

Le postulat, dont le texte suit, a été déposé par les membres de la commission de gestion du Conseil général en novembre 2022. Il a été accepté par le plénum du Conseil général le 14 décembre 2022.

Une analyse du Théâtre Les Halles pour aller de l'avant !

Postulat au Conseil général (art. 38 RCG)

Depuis le début de la législature, de nombreuses questions concernant le Théâtre Les Halles ont été soulevées. La Commission de gestion s'est rendue sur place, en janvier 2022, pour visiter les lieux et rencontrer la direction. Lors de l'examen du budget 2023, la Commission n'a pas été satisfaite des réponses obtenues. Certaines se contredisent, d'autres sont fausses ou soulèvent encore plus de questions. Du point de vue des chiffres, les recettes annoncées pour la billetterie, le bar, et les locations semblent faibles. Ce sujet revient régulièrement à l'ordre du jour du plénum du Conseil général.

Au vu de ces considérations, pour apaiser les tensions et clarifier la situation une fois pour toutes, les signataires demandent à la Ville de mandater un expert externe pour effectuer une analyse de situation et identifier des pistes d'amélioration.

Les signataires se tiennent à entière disposition.

Natacha Bonvin



Katarina Jovanovic



Lysiane Tissières



Maryse Bétrisey



Fanny Bürcher



Julien Beney



François-Xavier Flipo



Yann Santschi



Christian Florey



2 REPONSE

2.1 Historique

La Municipalité décidait d'acheter les Anciennes Halles Berclaz-Métraiiller il y aura bientôt 25 ans. Voici, pour mémoire, quelques dates :

- 1998 : achat des anciennes Halles ; le Conseil général accepte le crédit d'engagement de CHF 2'772'400.- comprenant le terrain (CHF 850'000.-), des équipements (CHF 328'400.-) et les rénovations (CHF 1'738'000.-) ainsi qu'une subvention fédérale de CHF 144'000.-.
- 1999 : ouverture du théâtre, gestion par l'association ATOUT subventionnée par la Ville
- 09.05.2010 : rapport d'audit sur la gestion du théâtre et décision de l'exécutif de communaliser la gestion du théâtre (par le bureau « Evalure » à Zurich, par Mme Anne-Catherine de Perrot)
- 2011 : engagement des co-directeurs Denis Maillefer et Alexandre Doublet
- 2016 : direction unique par Alexandre Doublet
- 2019 : démission d'Alexandre Doublet, analyse swot et bilan de la gestion, décision de poursuivre et de mettre en postulation une nouvelle direction
- 08.05.2019 : présentation du bilan au Conseil général
- mai 2021 : rapport sur la politique culturelle (2021-2024) selon processus participatif avec le Conseil général et un groupe de travail composé de représentants de sociétés locales et des personnes externes; le théâtre est reconnu comme étant un point fort de la politique culturelle
- 14.12.2022 : acceptation du postulat ci-avant par le plénum du Conseil général
- 31.01.2023 : séance au Théâtre Les Halles pour présenter les activités du théâtre et clarifier les attentes de la Cogest sur le contenu de l'analyse externe.

2.2 Analyse externe

2.2.1 Choix du mandataire

Les signataires du postulat ont clairement exprimé leur souhait, lors de la rencontre au Théâtre Les Halles le 31.01.2023, de demander au bureau « Evalure », par Mme Anne-Catherine de Perrot, de réaliser cette analyse. En effet, Mme de Perrot connaît déjà bien le terrain puisqu'elle avait réalisé l'audit en 2010. Les membres de la Cogest ont d'ailleurs eu une séance en ligne avec Mme de Perrot avant le dépôt du postulat.

Mme de Perrot a par ailleurs réalisé l'audit sur l'ancien théâtre de Valère (Le Spot) et connaît bien la situation régionale et valaisanne, ainsi que les arts de la scène de manière générale en Suisse. La qualité de ses analyses est reconnue dans le domaine de l'évaluation culturelle.

2.2.2 Cahier des charges

Les postulants ont souhaité demander une analyse globale (pas de points spécifiques identifiés). Par conséquent, l'experte externe a proposé à la Municipalité un cahier des charges avec notamment les domaines d'investigations suivants :

1) *Les activités artistiques au Théâtre Les Halles*

Mission et contenu (analyse de la programmation). Finances (la raison des coûts, les possibilités d'autres financements). Les publics. La plus-value pour Sierre. Le rayonnement du Théâtre.

- *Programmation - Espace d'accueil de spectacles et productions*
- *Résidence de créations*
- *Le Théâtre Les Halles dans le cadre des théâtres valaisans et romands / Réalité actuelle (pandémie)*

2) *Le Théâtre Les Halles - les collaborations et les offres aux Sierrois·es*

Mission, genre d'offres/collaborations, nombre par année, organisation sur place, coûts, habitudes, règlement.

- *Accueil des sociétés locales*
- *Les écoles, les activités pour le scolaire*
- *Programmes pour les enfants et les jeunes*
- *Accueil d'autres acteurs locaux, demandes de la population*
- *L'Association des Amis du Théâtre Les Halles*



3) **Les finances en général**

- *Recettes de la billetterie*
- *Recettes du bar*
- *Locations*
- *Recherche de partenaires financiers privés, sponsoring et mécénat*

4) **Benchmarking - Comparaison avec des théâtres de grandeur et mission similaires en Suisse romande**

L'analyse prévoit également au minimum :

- 15 interviews : sociétés locales, membres de la Cogest, direction du théâtre et du service, Service de la culture du Canton, des artistes, les écoles, la direction de théâtres de grandeur et mission similaires, etc.
- et l'analyse de documents : programme, finances, collaborations, etc.

2.2.3 Coût

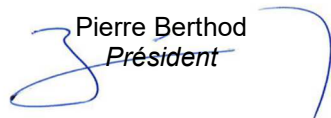
Le montant forfaitaire pour cette analyse s'élève à CHF 20'000.- + TVA, soit un montant total de CHF 21'540.-.

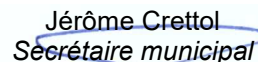
2.3 Conclusion

Afin de répondre rapidement aux souhaits des postulants, et pour ne pas attendre l'inscription du coût de cette analyse au budget 2024, le Conseil municipal a accepté un crédit supplémentaire sur l'exercice 2023 de CHF 22'000.- pour la réalisation de cette analyse externe, en séance du 28.02.2023.

Le rapport du bureau « Evalure » devrait être rendu pour le 9 juin 2023. Les Conseillers généraux seront évidemment renseignés sur les conclusions de cette analyse.

Sierre, le 1^{er} mars 2023


Pierre Berthod
Président


Jérôme Crettol
Sécrétaire municipal